

**ADHEREZ AU SNUipp71  
2017-18 !**

**Infos 71**

**Fédération Syndicale Unitaire**



CPPAP 0318 S 06497 ISSN 1267-4281

## **EDITO**

### **On vit une époque formidable !**

Les semaines passées auront vu un bouleversement du paysage politique assez exceptionnel : nouveau président, nouvelle majorité parlementaire, des partis traditionnels laminés. On pourrait penser que les électeurs ont manifesté une volonté de changer les hommes et les pratiques politiques.

Pourtant, à y regarder de plus près, tout cela est à relativiser. En effet, avec 42,6 % de participation au second tour des législatives et plus de deux millions de bulletins blancs, ce n'est en aucun cas un vote d'adhésion mais bien un effet pervers du scrutin majoritaire.

Sur le volet éducatif, les premiers pas démontrent confusion et précipitation.

Précipitation avec un retour possible à la semaine de 4 jours dès la rentrée de 2017, ce qui a provoqué l'effervescence dans les écoles et les mairies, engendrant la confusion dans les services départementaux de l'Education Nationale, repoussant les affectations de la phase d'ajustement au 12 juillet !!

Précipitation encore avec l'annonce du dédoublement des CP en REP et REP+ dès la rentrée. Conséquence : disparition (intégrale dans certains départements) des dispositifs plus de maîtres que de classes alors qu'aucune évaluation n'a eu lieu. Des grèves sont annoncées ici ou là...

Pris dans son ensemble, le projet de Macron, pensé par Jean-Michel Blanquer (le responsable des 5000 suppressions de postes de RASED sous Sarkozy), est porteur de régressions importantes pour notre système éducatif. Loin des propos de notre nouveau ministre qui se veulent rassurants, se dessine une école encore plus libérale où la mise sous tutelle des collectifs d'enseignant-es sera renforcée et où les inégalités scolaires et le poids

Dispensé de timbrage  
**Chalon C.D.I.S**



## **Sommaire**

**Pages 1 et 8 : Edito.**

**Page 2: Etat du paritarisme**

**Page 3 : Direction, Allègement des tâches**

**Pages 4-5 : Stages SNUipp71**

**Page 6: REP, Rythmes scolaires**

**Page 7 : Bulletin d'adhésion 2017-18**

**Page 8: Edito (fin) + vrac**

**Syndicat National Unitaire  
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
Section de Saône et Loire**

**Maison des syndicats**

**2, rue du Parc**

**71100 CHALON SUR SAONE**

**Tel: 03 85 43 56 34**

**E-mail: [snu71@snuipp.fr](mailto:snu71@snuipp.fr) Site: [71.snuipp.fr](http://71.snuipp.fr)**

Directeur de Publication : V. Castagnino - Prix au numéro: 0,74€ - Imprimé par nos soins - Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp71. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp71

**Bulletin N° 131**

**Déposé le 29 / 06 / 2017**

des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire seront décuplés.

*(Suite de l'édito page 8)*

**Marc DAILLOUX**

**Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp 71  
Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, syndiquez-vous !**

## **Nous avons les moyens de vous faire (pari)taire**

### ***Vers la fin du paritarisme ?***

Souvenirs, souvenirs... Et pas de meilleurs. La dernière fois que les titres concernant les menaces pesant sur le paritarisme florissaient dans la presse syndicale, c'était en 2008 et 2009, au début de l'ère Sarkozy. Et c'est peu dire que les craintes étaient alors fondées. Que dire alors de la période actuelle ? Voici un petit recensement de choses observées ces dernières semaines qui peuvent paraître a priori sans connexion entre elles :

- Au niveau local :
- Les postes à profil et à exigences particulières se multiplient, échappant ainsi aux règles normales d'attribution au barème.
- Ces postes, que l'administration s'était engagée à pourvoir avant le mouvement, ne l'ont été que partiellement, mettant des collègues et des équipes en difficulté (postes attribués à titre provisoire au lieu de définitif, certains postes seront libérés avant la phase d'ajustement alors que des collègues les ont demandés sans être satisfaits au mouvement, ...)
- Les organisations syndicales se voient reprocher de faire leur travail d'information de la profession. Ce fut notamment le cas du SNUipp après le GT sur la carte scolaire.
- Lors de la dernière CAPD, les questions des attributions des inéats et exeats, ainsi que celle des temps partiels n'ont pas été abordées par l'administration alors que c'est habituellement le cas. Il s'agit d'une volonté délibérée de ne pas informer les organisations principales, puisqu'au 21 juin, des collègues ont été informés de l'accord ou non de leur exeat alors que la CAPD ne l'a pas été.
- Les dates des instances paritaires sont de plus en plus fréquemment placées de manière à lier les poings des représentants du personnel (va-t-on boycotter un CDEN quand sa date de repli est prévue un mercredi après-midi ? ou au milieu des vacances scolaires ? Prendra-t-on le risque de retarder encore les affectations des collègues quand la CAPD se tient le 12 juillet ? Non, bien sûr...)

Attention : ces éléments locaux ne sont pas des détails et ne sont en rien des éléments isolés. Les premières déclarations du gouvernement sont claires : les syndicats, c'est l'ennemi, et parmi les syndicats, la FSU et le SNUipp sont les pires (c'est très clairement ce qui ressort des discours de M. Blanquer lors de son premier Comité Technique Ministériel). Le paritarisme doit « être redéfini ». Dans la novlangue du nouveau management, cela veut dire que la représentation des personnels doit pouvoir être contournée ou ignorée.

Parmi les mesures phares de la révision du code du travail prévu pour cet été figure en bonne place la possibilité de contournement des positionnements pris par les syndicats majoritaires (en diminuant la

quotité de représentation nécessaire pour qu'un accord s'applique, en créant des référendums d'entreprise, en nationalisant l'Unédic, ...). Il est évident que ces mesures qui concernent le privé vont rapidement déborder sur le public.



Notre nouveau ministre, qui a démontré lors de son passage à la DGESCO sous l'ère Sarkozy ou dans ses ouvrages (« L'école de la vie » ou plus récemment « L'école de demain ») que ses positionnements relèvent à la fois de la droite la plus réactionnaire et la plus ultra-libérale, a bien dans le viseur sous des mots flatteurs (« autonomie », « libération des énergies », ...) la dérégulation du système, et l'accroissement progressif à la fois des pouvoirs locaux (pour l'école, autonomie avec directeur-trice qui deviendrait supérieur hiérarchique, augmentation des prérogatives des municipalités) et de la place de l'enseignement privé (voir la place qu'il donne déjà à des expérimentations très discutables comme Espérance Banlieue ou autres...). Pour lui, « transcender les clivages », c'est s'assurer que tout le monde est d'accord avec lui, et faire taire ceux qui ne le sont pas. Sa gouvernance par « la science, l'évaluation et les comparaisons internationales » est sélective et orientée (lire à ce sujet la note de blog de Paul Devin : « Le ministre, la « science » et le redoublement » : <https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog/100617/le-ministre-la-science-et-le-redoublement>).

Afin de contrer cette tendance qui va s'accroître dans les mois et les années à venir, il est fondamental que la profession montre qu'elle n'est pas dupe, et qu'elle a compris que la « libération des énergies », c'est de la souffrance au travail, que « l'autonomie des établissements », c'est la dérégulation du système, que la « simplification administrative », c'est la disparition de la représentation des personnels dans les instances décisionnaires et que la « méthode scientifique », c'est l'utilisation d'indicateurs bidons visant à démontrer des conclusions définies à l'avance.

**MATHIAS CAZIER**

## Allègement des tâches des directeurs d'école

Un groupe de travail s'est réuni à l'ESPE mardi 13 juin pour faire le point sur les travaux menés l'an passé et les besoins.

Le SNUipp-FSU 71 était présent ainsi que le SE-Unsa 71 et le SGEN, quelques directrices et directeurs d'école, l'IEJ de Tournus, l'IEJ adjointe et la Secrétaire Générale.

### Bref résumé de cette rencontre

#### \*Enquêtes :

Même s'il y a encore des améliorations à apporter, nous pouvons constater un allègement au niveau du nombre et des doublons.

Une application nationale (APAE) pourrait voir le jour très prochainement. APAE récupérerait les informations saisies dans ONDE et aurait pour conséquence la suppression de certaines enquêtes.

#### \*Informatique/communication :

Projet de création d'un site internet répondant aux questions et besoins des directeurs en adéquation avec le référentiel métier du directeur d'école.

Amélioration du site internet de la DSDEN à envisager. Effectivement, il est parfois difficile et laborieux de trouver les renseignements nécessaires !

Une lettre d'infos a été envoyée dans les écoles le 16 janvier. Les directeurs demandent la régularité de cette lettre d'infos regroupant toutes les actualités limitant ainsi l'abondance et

la redondance de certains mails.

Le LSU est parfois inaccessible à des moments clés de l'année scolaire. Il semblerait que cette maintenance se fasse lorsque nos collègues parisiens sont en congés. Le GT demande que la maintenance du LSU soit faite en tenant des congés de chaque zone.

Projet de création d'outils numériques : site internet spécial direction d'école, FoireAuxQuestions, informations au sujet des PPMS et DUER

#### \* Formation continue :

Les tâches administratives ne sont pas les missions les plus stressantes et anxiogènes.

Les directeurs sont au contact de toutes les familles de l'école, de tous les élèves et de tous les personnels.

La gestion des rapports humains et la résolution de conflits sont au cœur de la fonction de directeur d'école.

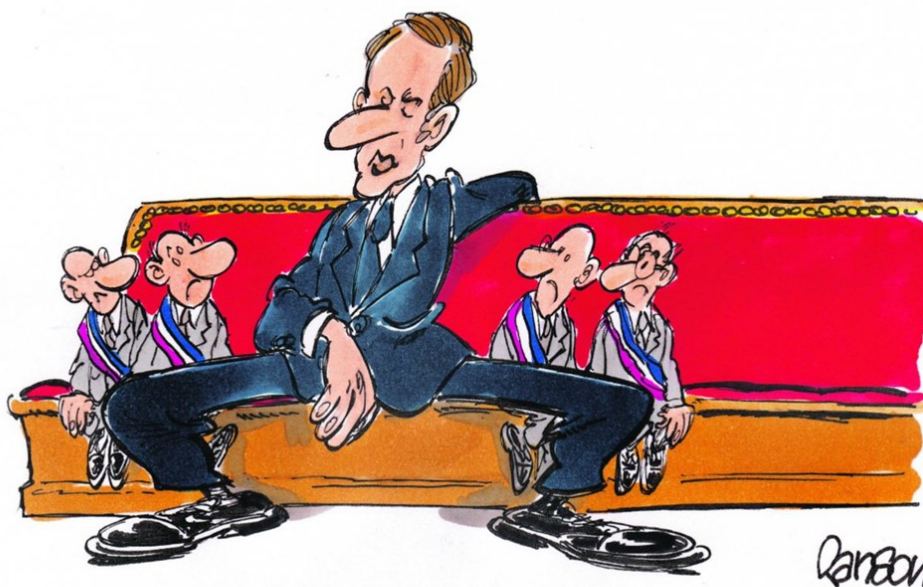
Même si le terrain apporte lui-même un forte dose d'autoformation, il est essentiel que les directeurs soient réunis à certains moments de leur carrière pour faire le point, mutualiser leurs pratiques et apprendre à gérer les conflits.

Même si les avancées sont menues et lentes, le SNUipp-FSU 71 maintient sa participation à ce GT.

Si vous, directrices et directeurs, souhaitez faire remonter des remarques et/ou des interrogations qui pourraient enrichir les débats et réflexions au sein de GT, contactez le SNUipp-FSU 71 à l'adresse [snu71@snuipp.fr](mailto:snu71@snuipp.fr)

Aurélien GAGNIER-BOIVIN

## MANSREADING à L'ASSEMBLÉE



### Le mansreading...

En anglais, mansreading ou man-sitting, est un comportement en général masculin, observable dans les transports en commun consistant à s'asseoir en écartant les cuisses en occupant alors plus que la taille d'un siège.

(Avec ce nouveau mot, vous pourrez frimer en société !)

### Stage FSU 71 : Santé et Travail

La FSU-71 a organisé le 15 mai dernier un stage sur le thème de la Santé au travail.

Cette initiative a réuni environ 23 stagiaires : principalement des professeurs des écoles, quelques professeurs du second degré ainsi que des agents techniques exerçant dans les collèges et des personnels de pôle emploi.

La journée s'est déclinée en 2 temps : Présentation de l'instance du CHS-CT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail) par Emmanuel Loctin (membre de la FSU 58 et secrétaire académique du CHS-CT) + Diffusion du film : « Les maux du travail » (2015, de Michel Szempruch ( association Repérages) avec le soutien de la FSU, de l' UNSA et de Solidaires.

**Le CHS-CT :** Cette instance n'existe que depuis 2009 dans la Fonction Publique. Auparavant, il n'y avait que le CHS. L'ajout du traitement des conditions de travail dans l'instance du CHS marque un tournant essentiel dans la prise en compte des difficultés rencontrés par les agents au travail. En effet, la création des CHS-CT a permis de se pencher, pour la première fois, sur la problématique des conditions de travail qui étaient jusqu'alors un impensé au niveau de l'administration et même des syndicats.

Concrètement, le CHS-CT permet d'apporter des préconisations à des situations personnelles transmises par les agents concernés. Les syndicats y jouent un rôle de premier plan car ils y siègent à 7 titulaires (+ 7 remplaçants) alors que l'administration n'y est représentée que par 2 membres ( le chef de service ou son représentant et le Secrétaire Général ). Les délégués syndicaux du CHS-CT peuvent faire des propositions de préconisations à l'administration et ont, seuls, le droit de vote. Ce sont donc les élus des personnels qui mènent les politiques relatives aux compétences du CHS-CT toutefois restreintes par les moyens disponibles et la volonté de l'administration.

Des délégués du CHS-CT 71 sont intervenus pour témoigner de la bienveillance de l'administration dans le cadre des situations traitées en CHS-CT. Les collègues en difficulté importante dans leur travail sont donc fortement encouragés à informer leurs représentants syndicaux du CHS-CT de leur situation. Ces derniers leur proposeront une aide pour saisir les informations de leur fiche de signalement.

A noter : le CHS-CT a aussi la compétence d'intervenir au niveau des

établissements (écoles, collèges, lycées) qui présentent des dangers pour la santé morale et/ou physique des personnels.

**Diffusion du film : « Les maux du travail »**

L'après-midi du stage a débuté par la diffusion de l'excellent film documentaire : « Les maux du travail ». Bien que ce film traite essentiellement des conditions de travail dans le secteur privé dont il dénonce le management absurde à travers des témoignages de salariés, des parallèles peuvent être faits entre son contenu et la réalité du travail dans la Fonction Publique. En effet, les évolutions des politiques de gestion des personnels dans la Fonction Publique s'apparentent de plus en plus au « management » du secteur privé, depuis presque 10 ans maintenant.

Les échanges avec les stagiaires ont donc été très riches sur cette problématique de l'évolution managériale des cadres de l'administration. Celle-ci est parfois source de réelles souffrances individuelles ou collectives.

Un seul mot d'ordre : ne pas rester isolé en intériorisant le discours disqualifiant qui peut être servi par l'administration ! Les délégués du CHS-CT et du SNUipp-FSU 71 sont là pour épauler les collègues qui en ont besoin.

La FSU 71, quant à elle, poursuivra son travail de réflexion sur cet enjeu majeur qu'est devenue la santé au travail.

MARIE LARROUY



# Stage SNUipp71 et GEM71

## Stage pédagogie Freinet

Près de 120 collègues ont été réunis à l'occasion du stage organisé conjointement par le GEM 71 et le SNUipp-FSU 71 le 16 juin dernier.

Cette journée a été rythmée par le visionnage du film « c'est d'apprendre qui est sacré », puis d'échanges avec Michel Duckit, dont la pédagogie est mise en lumière dans le film. L'après-midi, les militantes du GEM 71 ont animé des ateliers de mise en pratique de la pédagogie Freinet.

Vous retrouverez sur notre site :

- le lien vers le blog du GEM 71
- les docs des ateliers
- le lien vers le blog du film

## LES STAGES SYNDICAUX SONT UN DROIT !

Vous avez droit chacun à 12 jours de stage par an, cumulés avec 3h de RIS (Réunion d'infos syndicales) sur le temps face à élèves et 6h de RIS hors temps face à élèves, déductibles des 108h (de *magistère* notamment).

**ALORS VENEZ AUX STAGES SYNDICAUX DU SNUipp71 !** Et continuez de vous y inscrire ! Même si vous essayez une fois un refus, l'administration ne peut pas vous refuser systématiquement une autorisation d'absence pour venir à un stage syndical.

Le calendrier des stages SNUipp71 2017-18 sera connu à la rentrée.

Vincent CASTAGNINO



## EDUCATION PRIORITAIRE A MACON...

A Mâcon, s'est créé le collectif pour le retour en éducation prioritaire du collège St Exupery et des écoles rattachées, regroupant des enseignants du premier et second degré, des parents d'élèves, une intersyndicale (SNUipp71, Snudifo71, se-unsa71, sgen71, CGT educ'action71) auxquels s'est ajoutée la FCPE.

Une demande d'audience a été portée par l'intersyndicale au CDEN du 19 juin. L'IA-DASEN s'est engagé à l'accepter de recevoir le collectif. Il a également rappelé le calendrier prévu par l'EN sur la cartographie de l'éducation prioritaire : débats fin 2018, pour décision à la rentrée 2019. Le collectif continuera de porter un retour au plus vite du collège et des écoles dans l'éducation prioritaire.

## ...EDUCATION PRIORITAIRE A CHALON

La DSDEN 71 semble étonnamment indécise sur les démarches à suivre quant à l'intégration ou la sortie d'écoles des Prés St Jean du dispositif éducation prioritaire. Des écoles envoyant leurs élèves dans un collège REP et d'autres pas (pour rappel, toute école n'envoyant pas d'élèves en REP est supposée ne plus être en REP), elle a sollicité la Rectrice sur ce sujet. Le SNUipp 71 a formellement demandé au DASEN à ce qu'il n'y ait aucune modification d'ici aux prochaines discussions sur l'éducation prioritaire (fin 2018 pour refonte de la carte à la rentrée 2019). Mais surtout, le SNUipp, comme en 2014, continue de demander que l'ensemble des écoles du quartier des Prés St Jean, pourtant quartier prioritaire de la politique de la ville, bénéficie de l'estampille « REP ».

A suivre de près...

Vincent CASTAGNINO

## RYTHMES, AJUSTEMENT... UN CALDENDRIER FOU !

La volonté du président Macron d'aller (très) vite sur le dossier des rythmes a considérablement bousculé le calendrier des personnels, de leurs élus et de l'administration.

Une fois encore, on parle de rythmes dans la précipitation. D'ailleurs, à l'heure où nous rédigeons ce journal, des rumeurs parisiennes évoquent un éventuel volte-face sur le retour de la semaine de 4 jours...

*Du coup, wait and see...*

## BLANQUER VEUT REVENIR AU REDOUBLEMENT



Le SNUipp71 est tout à fait conscient de l'envie de nombreux collègues de repasser à la semaine de 4 jours. Il a d'ailleurs voté en faveur du projet de décret qui permet ce retour.

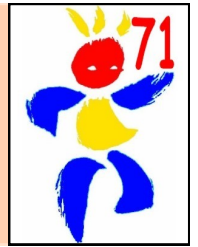
Ceci étant dit, au regard de la précipitation ambiante, de l'absence de législation claire et de l'étendue du dossier et des acteurs concernés, le SNUipp71 continue de penser que le mieux à faire est de laisser reposer ce débat, et d'engager sereinement les discussions pour une décision à la rentrée 2018. Nous avons déjà eu vent d'erreurs faites par des conseils d'école pour précipiter la décision.

Enfin, au 19 juin, 55 communes avaient émis le souhait de revenir à la semaine de 4 jours. Le SNUipp71 regardera d'un œil attentif l'évolution de ces situations. D'ici là, n'oubliez pas que dans le projet de décret, les municipalités n'ont pas seules la main sur le dossier. Les conseils d'école doivent être consultés...et voter favorablement la proposition (tous les conseils d'école dans les villes avec plusieurs écoles \_ décision du DASEN 71).

Vincent CASTAGNINO

# Je me syndique au SNUipp-FSU 71

## 2017/2018



**Nom :** ..... (Nom jf : ..... ) **Prénom :** .....

**Adresse perso :** .....

**Tel fixe :** ..... **Portable:** ..... **Adresse mail :** .....@.....

**Nom / type d'Établissement :** ..... **Échelon:** .....

### Infos vous concernant

- PE
- Instituteur/trice
- Retraité-e
- Adjoint
- Brigade
- EMF
- Chargé d'école
- PEGC
- M2 stagiaire
- ASH
- Directeur
- AVS /EVS/ AE
- Autre (préciser) \_\_\_\_\_
- Nouvel-le adhérent-e
- Changement d'adresse
- Changement de nom
- Temps partiel Quotité : ..... %

### TARIFS ADHESION (entourez la somme SVP et/ou voir cas particuliers et suppléments)

	PE Sta- giaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
<b>Instit</b>						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
<b>PE et PEGC</b>	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
<b>Hors cl. PE-PEGC</b>		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

**\*Pour l'année scolaire 2017-18, la cotisation compte pour les impôts sur l'année civile 2018, payés en 2019. 66% de votre cotisation feront l'objet d'un crédit/remboursement d'impôt !**



### REGLEMENT PAR...

- > **CHEQUE**
- Direct en 1 fois (chèque) ou
  - 2 à 6 chèques (au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement.
  - Ordre « snuipp71 », à envoyer à : Dominique Gonnnot, 20B, rue de Dracy 71640 GIVRY**
- > **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**
- Vous serez prélevé-e en 6 fois de janvier à juin (le 5 de chaque mois)**
- Vous avez déjà choisi l'adhésion par prélèvement ?**
- Ne nous envoyez rien, sauf si vous avez changé de banque (RIB).
  - Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction **sauf avis contraire** de votre part (courrier)

**Suppléments**

Chargé d'école	+ 2 €
Direction de 2 à 4 cl.	+ 6 €
Direction de 5 à 9 cl.	+ 10 €
Direction de 10 cl. Et +	+ 12 €

### DECLARATION D'ADHESION

Je me syndique au SNUipp 71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités. - au développement du Service Public d'Education. - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U..

Je demande au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp71.

**Cas particuliers**

Mi- temps : du 1° au 5° éch. :	80 €
du 6° au 11° éch. :	100 €
à 75% : 75% de la cotisation	
Congé de formation: 85% de la cotisation	
Dispo/ Congé parental	: 50 €
AVS (EVS/AESH)	: 36 €
Retraité	: 100 €

Date : ..... / ..... / .....

TOTAL ADHESION .....€

Signature : (obligatoire)

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**  
*Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au SNUipp 71 avant le 20 décembre*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

<p><b>Débiteur</b>  Nom Prénom(*): .....</p> <p>Adresse (*): .....</p> <p>Code postal (*): ..... Ville (*): ..... Pays (*): .....</p>	<p><b>Identifiant Créancier SEPA :</b>  FR 52 ZZZ 407638</p> <p>Nom : <b>SNUipp71</b>  Adresse : 2 rue du parc  Code postal : 71100  Ville : Chalon sur Saône  Pays : FRANCE</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IBAN (\*):    [ ] [ ] [ ] [ ]    [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

BIC (\*):    [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

à (\*): .....

le (\*):    [ ] [ ] [ ] [ ] / [ ] [ ] [ ] [ ] / [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Signature (\*):

*Suite de l'édito...*

Blanquer entend renforcer l'adaptation du système éducatif aux besoins locaux. Pour cela, il fait du chef d'établissement, de l'IEN et du directeur d'école les patrons locaux, en charge de la mise en place d'un projet d'établissement établi par contractualisation avec le rectorat. Chef d'établissement et directeur d'école auront un pouvoir de nomination des enseignant-es, d'évaluation. Toute idée de travail en équipe passe par l'imposition d'une hiérarchie forte au sein même du lieu de travail. Les chefs d'établissement auront une latitude importante quand à l'organisation des enseignements, dans un contexte de carte scolaire assouplie, ce qui conduira à une mise en concurrence des établissements.

Pour le secteur privé, ce qui a « fuité » sur le droit du travail annonce une loi travail XXL mise en place très rapidement sous forme d'ordonnances. Tout cela ne présage rien de bon tant pour nous enseignants que pour les élèves. Il faudra donc nous montrer attentifs et réactifs dès la rentrée pour s'opposer à la grande dérive libérale du système éducatif qui s'annonce.

**Marc DAILLOUX**

## **Sans Commentaire !**

«Je suis maoïste ? Pas un communiste radical !"»

**Emmanuel Macron,**

*Le Parisien* du 2 mars 2017.

## **Une petite pour la route !**

Sur la REP (12 en CP maxi a dit Macron) :

à la question "comment faites-vous pour diviser la classe en deux?", Anissa KEDHER (LREM, élue députée de la 7<sup>e</sup> circo du Rhône) a un plan : « vous mettez des paravents ! ».

Fallait y penser...